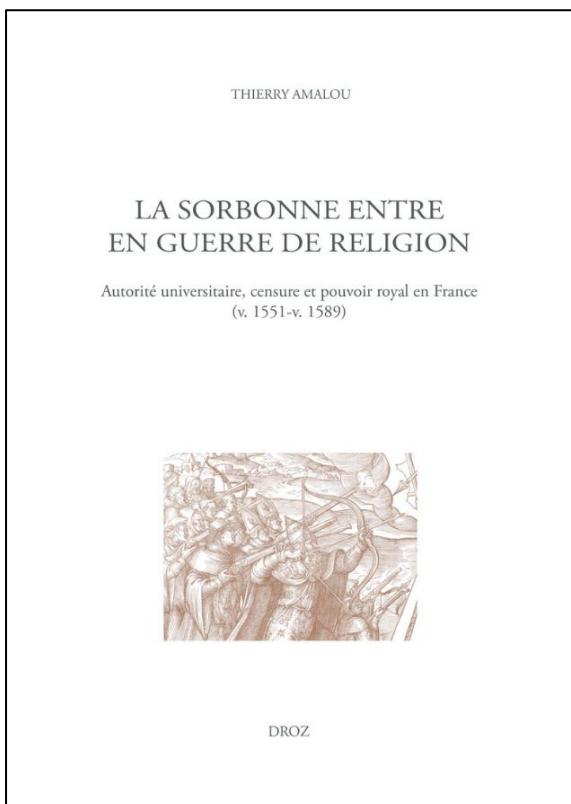


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 16 janvier 2026

Jacques VERGER



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, le livre de Thierry Amalou, *La Sorbonne entre en guerre de religion. Autorité universitaire, censure et pouvoir royal en France (v. 1551 – v. 1589)*, (Travaux d'Humanisme et Renaissance, DCLVII), Genève, Droz, 2024, 587 p.

Le rôle actif de l'université de Paris et en particulier de sa faculté de théologie pendant les guerres de religion a été relevé depuis longtemps mais n'a généralement fait l'objet que de présentations assez sommaires et même caricaturales qui n'y voyaient que conservatisme borné, voire obscurantisme, et en définitive « une parenthèse malsaine », voire l'amorce d'un déclin irréversible de l'institution universitaire elle-même.

Le livre de Thierry Amalou (qui reprend son mémoire inédit d'habilitation) propose au contraire une analyse minutieuse et nuancée de cette histoire complexe.

Son travail repose d'abord sur une prosopographie soignée des docteurs en théologie parisiens des années 1550-1590, issus généralement des collèges de Navarre et plus encore de Sorbonne : une bonne quarantaine d'individus, remarquables par leur rôle actif et durable et l'ampleur de leur production littéraire, se détachent des quelques 646 gradués, très majoritairement séculiers, qui obtinrent entre 1550 et 1588 ce diplôme prestigieux ; citons parmi ceux dont Thierry Amalou a reconstitué avec précision la carrière, la doctrine et les écrits, des docteurs célèbres en leur temps tels que Jacques Fabre, Antoine de Mouchy, Claude d'Espence, Claude de Saintes, Simon Vigor, René Benoist, etc. Le livre de Thierry Amalou se fonde d'autre part sur le dépouillement des archives universitaires (actes des recteurs, procès-verbaux des délibérations et censures de la faculté de théologie, etc.) et enfin, et surtout, sur l'analyse des très nombreux écrits, latins ou vernaculaires, laissés par les théologiens parisiens (traités, libelles, « avertissements », « réponses », harangues, lettres, sermons, etc.), ainsi que sur celle des bibliothèques, spécialement celle de la Sorbonne, dont ils pouvaient disposer.

Comme l'action et les écrits de ces hommes s'inscrivent toujours dans les péripéties d'une actualité brûlante, celle de la seconde moitié du XVI^e siècle, c'est-à-dire celle des polémiques confessionnelles, des émotions populaires et des opérations militaires entre armées catholiques et protestantes, l'auteur a opté pour un plan chronologique en trois parties, très

attentif au flux permanent des événements et à leur écho souvent amplifié aussi bien à la cour qu'à l'université et dans le peuple parisien.

La première partie correspond à une décennie de montée des tensions (1551-1561) au sein même de l'université. La seconde est consacrée au tournant des années 1561-1562 marqué, dans le contexte des « colloques » de Poissy et de Saint-Germain, par la cristallisation des affrontements confessionnels. La troisième partie enfin, qui va jusqu'à l'assassinat d'Henri III (1589), est celle d'un véritable basculement idéologique et politique qui voit l'université, prise dans « l'engrenage de la guerre sainte », adopter des positions de plus en plus radicales qui expliquent l'engagement de certains de ses maîtres, tel Jean Boucher, dans les rangs de la Ligue et la résistance ouverte au pouvoir royal.

Certes, l'université a toujours été fidèle au parti catholique et la Réforme a fait peu d'adeptes dans ses rangs. Dès 1544 François I^r avait pu confier la censure des livres suspects à la faculté de théologie. Mais des courants divers existaient parmi les théologiens parisiens. À côté de maîtres fidèles à la tradition scolastique qu'incarnaient les *Sentences* de Pierre Lombard, toujours commentées, et la logique d'Aristote, nombreux étaient ceux que séduisaient l'évangélisme érasmien, son souci de retour aux sources, son désir de faciliter l'accès des laïcs au message évangélique et sa méfiance vis-à-vis de certaines formes traditionnelles de dévotion. Mais même les premiers n'étaient pas fermés aux apports de l'humanisme, beaucoup avaient étudié le grec ou l'hébreu et étaient férus d'histoire (histoire sainte, histoire de l'Église, histoire du royaume de France).

Mais au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, on constate que les « évangéliques » accessibles à l'idée de réforme et partisans du dialogue, voire du compromis, avec les protestants, comme Claude d'Espence, sont de plus en plus marginalisés parmi les Sorbonnistes et que ce sont au contraire les tenants de la polémique et de l'affrontement, ceux que l'on appelle les catholiques « zélés », dont Antoine de Mouchy ou Jacques Fabre sont les meilleurs exemples, qui l'emportent, l'année 1561, celle du « colloque de Poissy », marquant ici un tournant.

Avec quelques années de décalage, on observe un glissement analogue dans la tonalité générale des très nombreux écrits suscités par la confrontation confessionnelle. Dans ces écrits, souvent rédigés en français et donc destinés non seulement au milieu universitaire mais à un public plus large (le clergé parisien, la cour, les officiers, les fidèles dévots touchés en particulier grâce à la prédication des théologiens dans les églises parisiennes, y compris Notre-Dame), mais toujours appuyés sur la vaste culture théologique, canonique, historique des théologiens qui en sont les auteurs, ainsi que sur une lecture typologique insistante de la Bible, les thèmes proprement théologiques et liturgiques (le culte des saints, le Purgatoire, la vénération des images, etc., et surtout la présence réelle du Christ dans les espèces consacrées et donc le rôle du prêtre, ministre du sacrifice eucharistique, qui apparaît comme la pierre de touche de la polémique anti-calviniste) cèdent peu à peu la première place à des thèmes beaucoup plus polémiques et militants, directement liés aux premières violences confessionnelles, aux massacres, aux saccages d'église ; les docteurs de Sorbonne renoncent à la conciliation et à la concorde, se méfient même des « conversions simulées » et appellent plutôt à la dénonciation des erreurs hérétiques, à la diabolisation des rites réformés et, en définitive, à la répression et à la persécution, voire à l'extermination, des protestants.

Le pivot central de la réflexion des théologiens parisiens, selon Thierry Amalou, restait l'affirmation du rôle central du prêtre, à la fois ministre du culte et prédicateur, ce que, vu leurs nombreuses références aux lévites sacrificateurs et aux grands prêtres de l'Ancien Testament, il appelle le « lévitisme », vision ecclésiologique radicale où le prêtre, à la fois sacrificateur et prophète, devient le guide irremplaçable du peuple chrétien, autrement dit l'inspirateur d'une forme de gouvernance théocratique, où l'on pourrait d'ailleurs voir une

sorte d'image inversée du système consistorial mis en place à Genève par Calvin et Théodore de Bèze.

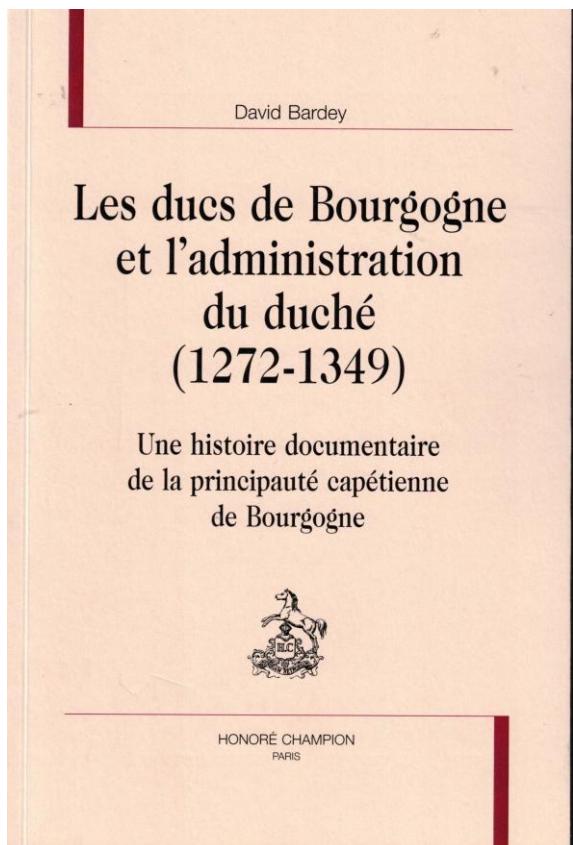
Le triomphe de cette thématique s'est donc accompagné d'un basculement complet dans le statut politique revendiqué par l'université de Paris. À l'image médiévale, bien incarnée par un Gerson, d'une université volontiers conciliariste, sinon gallicane, et conseillère dévouée du roi très chrétien se substitue à partir des années 1560 celle d'une université méfiante, voire hostile, vis-à-vis du pouvoir royal incarné par Catherine de Médicis et ses fils, toujours soupçonnés de faiblesse ou de complaisance vis-à-vis des réformés. L'influence du chancelier Michel de L'Hospital, partisan de la tolérance civile, et des évêques « moyenneurs » ou gallicans comme Pierre de Gondi à Paris, est aussi vivement dénoncée. Dans le contexte incertain que connaît désormais le royaume de France, c'est le primat absolu de la Loi divine, celle qu'enseignent les prêtres, nouveaux prophètes de la Vérité que doit écouter le roi, comme un autre Josias, qui est prôné par les théologiens parisiens. L'obéissance au prince prend donc une dimension contractuelle, les docteurs s'engagent de plus en plus ouvertement dans l'espace public et sur la scène politique et enfin un corollaire essentiel de cette ecclésiologie théocratique est, dans le souci de l'unité de l'Église et de la continuité apostolique garante de la Tradition, l'affirmation de la primauté romaine qui devrait, entre autres, conduire à l'acceptation de la législation tridentine.

Ces thèses radicales entraîneront l'université à des prises de position fluctuantes, au gré des « paix de religion » successives, vertement dénoncées, puis de l'édit d'union de 1588, hautement célébré au contraire. C'est ainsi que la faculté de théologie finira par adhérer à la Ligue et par déclarer en 1589 les sujets du roi déliés de leur serment d'obéissance et Henri III lui-même excommunié.

Naturellement la défaite finale de la Ligue et l'avènement d'Henri IV seront un coup d'arrêt sévère pour les ambitions de la Sorbonne et Thierry Amalou peut écrire que les réformes que lui imposeront les Bourbon à partir de 1598-1600, « cantonneront la faculté dans un rôle strictement religieux lui interdisant d'aborder les questions touchant à la souveraineté monarchique » (p. 531), en ajoutant cependant que dans un contexte global de « confessionnalisation » de la société, l'université ne se retira pas totalement de l'espace public où l'avaient propulsée les guerres de religion « en continuant à exercer un puissant magistère moral dans le monde catholique ».

On aura compris que le beau livre de Thierry Amalou n'est ni une histoire du parti catholique dans la France des guerres de religion, ni une histoire de l'université de Paris dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il est à la fois moins et surtout beaucoup plus que cela. Il s'agit en fait, fondée à la fois sur une parfaite connaissance des hommes et des institutions, sur la saisie fine d'une chronologie tourmentée et sur l'analyse minutieuse des écrits, du vocabulaire et des doctrines, de montrer comment s'est constitué autour de la faculté de théologie de Paris entre 1550 et 1590 un puissant courant d'idées capable de soutenir à la fois un engagement politique durable et une vision renouvelée de l'histoire, de l'Église et du pouvoir. »

Dominique BARTHÉLEMY



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'académie, de la part de l'auteur, le livre de David Barbey, *Les ducs de Bourgogne et l'administration du duché (1272-1349). Une histoire documentaire de la principauté capétienne de Bourgogne*, Paris, Champion, 2025 (Études d'histoire médiévale. 19), Paris, Éditions Champion, 2025, 684 pages/ Le duché des derniers Capétiens de Bourgogne a fait l'objet de la grande thèse de Jean Richard, sur laquelle s'appuie cette étude, consacrée à la période finale en poursuivant un peu plus loin : elle débute avec le principat de Robert II (1272-1306) pour aller jusqu'à celui d'Eudes IV (1315-1349). C'est le moment d'une expansion territoriale importante, d'un accroissement de l'activité administrative, dans le cadre d'une affirmation du pouvoir princier qui avait déjà été remarquée par Jean Richard mais sur laquelle David Bardey concentre toute son attention, en défricheur de documents et de problèmes. Son livre s'inscrit, en effet, dans le sillon d'études récentes consacrées aux « écritures grises » des administrations, aux scribes d'archives et plus largement aux pratiques de l'écrit, pour proposer une histoire documentaire du duché capétien.

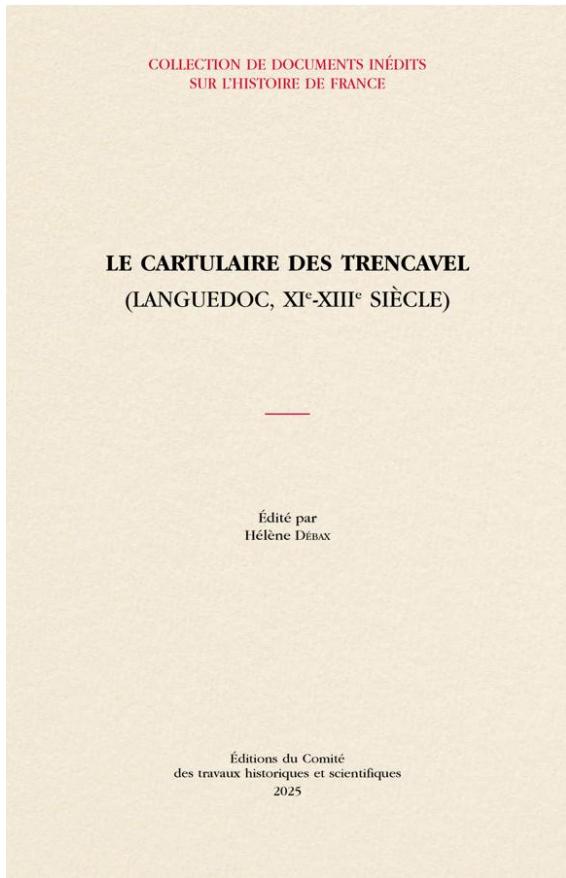
La première partie traite des rouages de l'administration ducale à la fin du XIII^e siècle. Les premières années du duc Robert II sont particulièrement bien documentées par le plus ancien écrit de gestion du duché, le Mémorial des finances. Cet écrit aux allures de « brouillon », composé entre 1273 et 1285, constitue le plus ancien vestige de l'activité administrative dans le duché. Aujourd'hui conservé sous la forme d'un petit codex de papier, il donne à voir l'activité de l'administration ducale et surtout celle son auteur, maître Raoul de Beaune. Chanoine de Beaune, ce clerc apparaît comme le principal administrateur de la principauté. De nombreuses traces épargnées dans les archives permettent de mesurer son rôle dans les rouages du gouvernement ducal. Bureaucrate infatigable, il rédige des actes duaux, auditionne des comptes, élabore des documents de gestion et inventorie le chartrier.

La deuxième partie s'attache à la période postérieure jusqu'au début des années 1330. Dans les années 1290 et 1300, les écrits administratifs conservés demeurent peu nombreux. Pour autant, la période correspond à de multiples innovations. Le principat d'Hugues V (1306-1315) marque un tournant. Malgré la brièveté de son gouvernement, de nouvelles ambitions princières se font sentir. Un riche dossier lié à sa mère, la duchesse douairière Agnès († 1325), permet de saisir notamment l'administration des terres de celle-ci et aussi l'expulsion et la confiscation, en 1306, des biens des Juifs du duché : elle est aux commandes de cette opération efficace. Les années 1320 sont celles où l'itinérance de l'audition des comptes cesse et durant lesquelles les premiers jalons de la centralisation dijonnaise sont posés. On inventorie les droits féodaux et on enquête sur les droits duaux., ce qui (en 1326) prélude à la centralisation dijonnaise.

De là une troisième partie consacrée à l'administration d'un espace qui, désormais, dépasse le duché avec l'acquisition des comtés de Bourgogne et d'Artois, en 1330. Les premières mentions d'une chambre des comptes apparaissent à partir des années 1330. Dans les dernières années du principat d'Eudes IV, les ambitions ducales se font plus nombreuses. Dans un vaste ensemble à l'échelle du royaume de France et de l'Empire, le duché de Bourgogne tient le rôle principal. Le duc entend tenir un rang princier. L'auteur restitue le fonctionnement de la Chambre des comptes et de l'Hôtel. Il étudie la mainmise croissante de la bourgeoisie dijonnaise sur l'administration, mais aussi la chute de deux de ses familles (Aubriot et Bourgeoise) dans des affaires de prévarication de conseillers duaux très proches. L'heure est en 1343 à une réformation dans laquelle David Bardey s'efforce de faire la part de la rhétorique et celle du changement réel.

Cette étude mérite beaucoup d'éloges pour son sérieux, sa méthode, son écriture sobre et forte. L'attention porte toujours sur des sources et des faits, sans aucune théorie incongrue, avec une problématique maîtrisée qui sous-tend seulement une écriture historique par récits et tableaux. »

Dominique BARTHÉLEMY



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'académie, de la part de son éditeur, la publication d'Hélène Debax, *Le cartulaire des Trencavel (Languedoc XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, CTHS, 2025 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 84). La source publiée ici est sans doute le plus ancien cartulaire laïc du royaume de France, et peut-être même de l'Occident médiéval. Il a été compilé en deux temps, vers 1186-1188 puis vers 1203-1206, par des notaires agissant pour le compte de la dynastie des Trencavel qui était à la tête de six vicomtés, Albi, Carcassonne, Razès, Béziers, Agde et Nîmes. Composé de 260 folios, il comprend 586 actes différents, dont 134 n'étaient connus que par des copies modernes manuscrites et dont 161 sont entièrement inédits. L'édition de 2025 constitue ce que l'on aurait appelé autrefois les « preuves » de l'étude de Madame Debax publiée à Toulouse en 2003 sur *La féodalité languedocienne (XI^e-XII^e siècles) : serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*. On pouvait déjà se reporter à l'*Histoire générale de Languedoc* des

mauristes pour 291 textes, mais le gain est important avec 295 textes supplémentaires, même s'il s'agit d'une documentation sérielle assez répétitive.

Consciente de cela, Hélène Debax insiste bien dans son introduction sur l'intérêt de présenter au public le cartulaire in extenso et dans l'ordre où il présente les actes : un ordre en réalité mal discernable, sauf en ce que les secteurs géographiques se succèdent à peu près, en relation probable à ce qui se trouvait déjà dans des armoires d'archives. Elle se réfère aux avancées récentes de l'« archéologie de la compilation » et aux réflexions sur les usages de l'écrit, pour proposer une analyse convaincante des raisons de l'entreprise menée pour l'essentiel (29 cahiers ou « quaternions » sur 33) vers 1186-1188 lorsque le vicomte Roger II Trencavel cherchait à déshériter son frère cadet au profit du fils du roi d'Aragon, ce qui constituait un défi envers son seigneur Raymond V de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Le nouveau notaire vicomtal Bernard de Canet, au service de Roger II à partir de 1188 à la tête de la chancellerie vicomtale a joué un rôle décisif : il a sans doute orchestré un projet d'enregistrement à poursuivre, puisque des pages sont régulièrement laissées blanches comme pour recevoir des copies ultérieures. Mais on sait que la croisade albigeoise a fait le malheur des Trencavel à partir de 1209. Le cartulaire a dû être cédé par le dernier d'entre eux à son parent le comte de Foix pour être mis à l'abri, et il y est resté jusqu'au XVIII^e siècle ; nous ignorons comment il a quitté le château de Foix, mais nous nous réjouissons qu'il ait ainsi échappé à un incendie de 1803 qui ne l'aurait pas épargné.

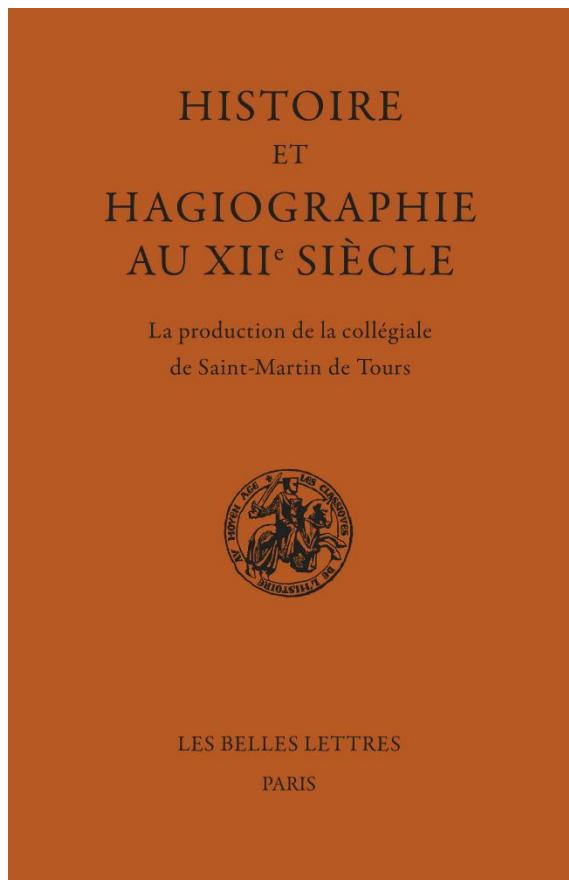
Ce cartulaire des Trencavel est en effet un monument fondamental de l'histoire féodale française et même européenne. Il faut dire « féodale », car il éclaire avant tout les rapports entre seigneurs et vassaux. Hélène Debax montre bien comment le cartulariste opérait une sélection en faveur des relations internes à la classe féodale dominante. Les serments de

fidélité et de sécurité constituent des garanties de ne pas nuire aux Trencavel, de les aider contre tous hommes à l'exception de quelques-uns qui sont tout de même les plus importants... D'autres actes rapportent quelques jugements, davantage de transactions avec des amendes, des rançons, des compromis sur les droits dans les cités et les villages castraux (« châteaux »). Ils regorgent de clauses intéressantes, parfois un peu obscures. Le plus ancien est antérieur de peu à 1012, et l'autrice procure en annexe une chronologie générale et une justification des fourchettes de datation, qu'elle a resserrées autant que possible.

Cette publication pleine d'intérêt pour l'étude de la « cartularisation », rend en même temps de nombreux actes disponibles aux historiens qui enquêtent sur des institutions et pratiques sociales (vassalité, duels judicaires, paix diocésaines et trêve de Dieu), ou encore sur des familles nobles et des localités, vers lesquelles ils sont aiguillés par trois excellents index (noms de lieux, noms de personnes, matières). Ils se reporteront au livre de 2003 s'ils souhaitent davantage de définitions et de précisions, pour voir par exemple comment l'autrice définit et distingue les serments « de fidélité » et les serments « de sécurité » (quelques renvois les y aideraient). Ils s'appuieront sur les analyses assez développées qu'elle donne au-dessus de chacun des textes : elles sont très généralement pertinentes, bien que sélectives, tout au plus pourrait-on discuter une « haute justice » (dans l'acte n° 106) ou une « pezade » (dans l'acte n° 97) ou suggérer que par instants soient exprimé un doute sur l'interprétation.

Un intérêt majeur se présente, enfin, pour les historiens de la langue, du fait de la rédaction en occitan de beaucoup de textes (d'autres sont en latin). Il y a même de nombreux cas où les deux langues alternent dans le cours d'un même texte : un *sic Deus me adiuvet* vient par exemple plusieurs fois au milieu d'engagements en langue vernaculaire. »

Dominique BARTHÉLEMY



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, le livre de Jean-Hervé Foulon, *Histoire et hagiographie au XII^e siècle. La production de la collégiale de Saint-Martin de Tours*, Paris, Les Belles-Lettres, 2025, 249 pages (Les classiques de l'histoire au moyen âge. 60). L'auteur livre ici une étude sur cette production, suivie d'une nouvelle édition et d'une traduction des trois textes dont il démontre avec brio, et au prix d'une remarquable érudition, qu'ils ont été élaborés dans cette église au XII^e siècle et très vite réunis ensemble, dans les manuscrits et dans l'usage religieux et social.

Le récit de la translation du corps de saint Martin à Auxerre durant les invasions normandes se fait passer pour l'œuvre de saint Odon, dont on sait qu'il fut écolâtre de Saint-Martin de Tours avant de devenir le deuxième abbé de Cluny. Il correspond, en fait, à une réécriture à tout le moins sélective et orientée d'un récit perdu. Dans le dessein de légitimer deux des quatre fêtes de saint Martin, il est organisé en trois temps : la libération de Tours

investie par le Normand Hastingus, l'exil des reliques pour faire face à un assaut de Rollon, enfin leur retour obtenu grâce à une pression unanime des habitants de Tours orchestrée par Ingelger, l'ancêtre des comtes d'Anjou, alors même que le roi se refusait à intervenir – légende par où se révèlent bien des enjeux du XII^e siècle, que Jean-Hervé Foulon explique dans son étude. Ce texte comporte un épisode suggestif de confrontation, à Auxerre, entre les clercs attachés à saint Martin et ceux de saint Germain, qui prétendaient avoir part aux sommes d'argent obtenues grâce aux miracles de guérison dus au premier ; les deux parties décident d'une épreuve en plaçant un lépreux entre leurs reliques, un de ses flancs tournés vers chacun d'eux. De quel côté la santé reviendra-t-elle ? On devine sans doute la réponse donnée à Tours, mais si l'on conservait l'ombre d'un doute, on la trouverait p. 44.

Le récit des miracles survenus au tombeau de saint Martin à partir du retour des reliques se prétend de l'archevêque Herberne et a été conçu pour faire directement suite au précédent. Jean-Hervé Foulon montre toutefois qu'il est fait (on n'ose dire qu'il est construit) de pièces et de morceaux au nombre de quatre. La partie la plus intéressante en est sans conteste la deuxième, qui consiste en une suite de trois récits développés. Rédigés au milieu du XII^e siècle, ils mettent en scène des personnages de haut rang identifiés (tels un évêque de Liège et un marquis de Montferrat), et le troisième en particulier (p. 98-104) suscite l'intérêt, puisqu'il s'agit de l'exorcisme d'un possédé qui dévoilait en public les péchés mortels de tous ceux qui survenaient : le démon qui s'exprime ainsi a le mauvais goût de reprocher à un sous-doyen de la collégiale Saint-Martin sa récente fornication nocturne, ce qui heureusement le mène à la confession, avant que le saint ne force à la fuite cet auxiliaire diabolique, involontaire, de la morale chrétienne ! On retrouvera dans la troisième partie (p.118) un possédé, mais rendu muet par son démon, ce qui n'est peut-être pas sans avantage pour les passants... Jean-Hervé

Foulon, n'est possédé, quant à lui, que par une volonté scientifique puissante, qui lui fait, entre autres, identifier dans cette troisième partie un pillage du recueil angevin des miracles de saint Girard de Saint-Aubin (écrits peu après 1153), avec changements appropriés des noms de personnes, de lieux et, bien entendu, de saint.

Vient enfin, dans ce volume, l'étude et la réédition d'une *Vie des Sept Dormants*, attribuée avec aplomb à Grégoire de Tours et arrangée au XII^e siècle avec un tour antiquisant. L'auteur distingue en réalité, deux Vies successivement rédigées, vers 1140 et avant 1181, plutôt qu'une version courte et une version longue. Elles étaient mêlées à tort dans l'édition du mauriste Ruinart, et Jean-Hervé Foulon poursuit et achève le travail critique entamé par le bollandiste Van der Straeten. S'il restitue à la collégiale Saint-Martin la rédaction de la première *Vie* (rééditée et traduite ici, tandis que la seconde est procurée en latin en annexe I), ce n'est pas sans souligner la bonne collaboration entre elle et le monastère de Marmoutier, situé à proximité des grottes où les sept martyrs sont censés avoir dormi durant les sept jours consécutifs à leur mort – et non durant un grand siècle, comme dans la légende orientale. Ils ont d'autre part, dans la première *Vie* éditée et traduite ici, un air de famille avec les chevaliers tourangeaux du XII^e siècle, puisqu'ils sont dans leur jeunesse confiés à un seigneur (l'empereur Constantin) pour être formés et adoubés (p. 166 et 168) : pour un peu, on dirait une généalogie féodale.

Cette étude se distingue par une érudition exemplaire, par une écriture d'une grande clarté, par d'excellentes traductions, par une annotation qui procure toutes les informations utiles sur les mots, les personnages, les enjeux. »